

IX

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1912

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1912 s'élève à fr. 255,533,463 »
Les crédits alloués pour 1914 montent à 237,353,576 »
AUGMENTATION fr. 18,479,887 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1912 fr. 255,443,463 »
— 1914 234,493,576 »
AUGMENTATION fr. 20,949,887 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1912 fr. 90,000 »
— 1914 2,860,000 »
DIMINUTION 2,770,000 »
Soit en plus fr. 18,479,887 »

Les augmentations et les diminutions de crédits, ainsi que les propositions de dépenses exceptionnelles, sont justifiées ci-après, article par article.

Au présent projet de Budget apparaît la réalisation des vues exposées par le Gouvernement à l'occasion de la discussion du Budget de 1914.

1^o Des relèvements de traitements et des modifications aux bases d'avancement ont été réalisés à partir du 1^{er} janvier 1914 en faveur des commis et dessinateurs, et à partir du 1^{er} juillet suivant au profit d'autres catégories nombreuses d'agents : chefs de station, perceuteurs des postes et des télégraphes, commis d'ordre, dessinateurs-expéditionnaires, chefs-gardes et chefs-facteurs de station, gardes et facteurs de station, officiers de police, agréés, etc.

2^o L'avancement des ouvriers sera réglé désormais sur des bases nouvelles présentant plus de fixité.

Pour les différentes catégories de personnel, on adoptera des carrières types, dont on se rapprochera progressivement, de manière à permettre aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

intéressés d'atteindre leur position pécuniaire maximum à l'époque où ils rendent le plus de services et où, en même temps, leurs charges de famille sont le plus lourdes.

On encouragera l'effort vers l'accès des cadres supérieurs par la perspective d'un avancement plus rapide.

Les agents qui n'auront pas les aptitudes nécessaires pour s'élever en grade obtiendront, jusqu'à la fin de leur carrière, après avoir atteint leur maximum normal, des augmentations constituant des chevrons d'ancienneté.

Ce programme recevra son application à partir du 1^{er} janvier 1912 au plus tard.

3° Les bases des pensions des ouvriers ont été revisées. Alors que, dans le passé, le maximum de la pension était limité à 50 %, taux qui était atteint après 30 ans de services, elle continuera à progresser jusqu'à un maximum de 75 %.

Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1912 et les pensions en cours seront révisées d'après les nouvelles bases.

Au surplus, des augmentations de crédits se rapportant à des améliorations isolées au profit de diverses catégories d'agents sont prévues au présent Budget.

Indépendamment de ces augmentations, le montant de l'article 61 est relevé de 500,000 francs pour couvrir des dépenses plus fortes résultant de l'application au personnel des chemins de fer de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés ; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires.

Crédit demandé pour 1942	fr.	440,885	"
— alloué pour 1941		393,500	"
	AUGMENTATION.	fr.	47,385

En tenant compte d'un transfert de charges à l'article 53,
de : 92,550 »

l'augmentation réelle est de 109.935 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle a pour causes des transformations d'emplois et des extensions de cadres, la création de cours de flamand dans diverses localités et l'amélioration des cadres des commis, des commis d'ordre et des agréés.

ART. 3. — Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale et des membres du Comité supérieur de contrôle.

Crédit demandé pour 1912	fr.	16,800	»	
— alloué pour 1911		4,500	»	
	AUGMENTATION.	fr.	12,300	»

Transformation d'emplois; extension des cadres de l'administration centrale; frais de route et de séjour des membres du Comité supérieur de contrôle (organisme nouveau).

ART. 4. — Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature.

Crédit demandé pour 1912	fr.	39,330	»	
— alloué pour 1911		679,092	»	
	DIMINUTION.	fr.	639,762	»

La plus grande partie des charges imputées précédemment sur cet article étant transférée à l'article 54, ci 643,232 »

il y a, en réalité, une augmentation de fr. 3,470 »

résultant d'un accroissement d'effectif et de l'amélioration de la situation des ouvriers.

ART. 5. — Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.

Crédit demandé pour 1912	fr.	75,000	»	
— alloué pour 1911		60,000	»	
	AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Extension du service et création d'organismes nouveaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Section 1^{re}. — Services communs.ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1942	fr.	662,426	»
— alloué pour 1944	fr.	646,374	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	46,055	»
<hr/>			
provenant en partie de charges transférées de l'article 8, ci		4,645	»
<hr/>			
Augmentation réelle . . . fr.		44,410	»

due à l'amélioration des cadres du personnel.

ART. 8. — *Salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1942	fr.	465,825	»
— alloué pour 1944	fr.	452,543	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	13,282	»

Une partie des charges anciennes de cet article étant transférée à l'article 7, ci 4,645 »

L'augmentation réelle est de. fr. 44,927 »

Elle se justifie par l'accroissement du trafic et l'amélioration de la situation du personnel.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1942	fr.	4,256,857	»
— alloué pour 1944	fr.	4,241,937	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	14,900	»

Conséquence de l'extension du trafic et des modifications apportées à la comptabilité des marchandises.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	3,230,736	»
— alloué pour 1911		3,073,296	»
<hr/>			
AUGMENTATION. . . . fr.		157,440	»
<hr/>			
Charges transférées de l'article 14		1,644	»
<hr/>			
Reste en augmentation. . . . fr.		155,796	»

Accroissement du trafic et amélioration de la situation du personnel.

ART. 14. — *Salaires des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	41,477,604	»
— alloué pour 1911		40,420,350	»
<hr/>			
AUGMENTATION. . . . fr.		757,254	»

Montant des charges transférées :

A l'article 13	fr.	1,644	»
— 23		2,424	»
<hr/>			
Ensemble.		4,068	»
<hr/>			
Augmentation réelle. . . . fr.		761,322	»

Accroissement du trafic, mise en marche de trains nouveaux, amélioration de la situation du personnel.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	7,320,788	»
— alloué pour 1911		7,472,788	»
<hr/>			
DIMINUTION. . . . fr.		152,000	»

représentant la réduction du coût des billes et des bois.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 46. — *Outils, ustensiles et objets divers ; loyers de locaux ; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)

Crédit demandé pour 1912	fr.	46,323,558	»
— alloué pour 1911		45,374,585	»

AUGMENTATION	fr.	948,973	»
------------------------	-----	---------	---

Montant des charges transférées :

A l'article 54	fr.	44,000	»
— 56		24,409	»

Ensemble		35,409	»
--------------------	--	--------	---

Augmentation réelle.	fr.	984,382	»
------------------------------	-----	---------	---

Amélioration de la situation des ouvriers, développement du trafic, accroissement du nombre des bâtiments, ouvrages d'art, voies, etc., à entretenir.

Section 3. — Traction et matériel.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	3,262,391	»
— alloué pour 1911		3,085,574	»

AUGMENTATION	fr.	176,820	»
------------------------	-----	---------	---

Montant des charges transférées :

A l'article 53	fr.	2,350	»
De l'article 24		2,243	»

Différence de charges en moins.		105	»
---	--	-----	---

Augmentation réelle	fr.	176,925	»
-------------------------------	-----	---------	---

due au développement du trafic et à l'amélioration de la situation du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	36,069,366	»
— alloué pour 1914	fr.	32,598,339	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	3,471,027	»
 Montant des charges transférées :			
A l'article 23 . . . fr.		4,155	»
— 54	fr.	65,000	»
		<hr/> 69,155	»
De l'article 24	fr.	2,740	»
<hr/>			
Différence de charges en moins.	fr.	66,445	»
<hr/>			
Augmentation réelle	fr.	3,537,472	»

Amélioration de la situation du personnel, accroissement du trafic, mise en marche de trains nouveaux.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	4,754,278	»
— alloué pour 1914	fr.	4,649,827	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	134,451	»
 Montant des charges transférées :			
A l'article 23 . . . fr.		96	»
— 54	fr.	4,300	»
		<hr/> 4,396	»
De l'article 24	fr.	4,427	»
<hr/>			
- Différence de charges en moins	fr.	2,969	»
<hr/>			
Augmentation réelle	fr.	137,420	»

Renforcement du personnel nécessité par l'accroissement du trafic; institution d'une prime en faveur du personnel de direction et de surveillance des ateliers centraux, où fonctionne le système Rowan, en vue d'intéresser les agents à la bonne marche des travaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	32,497,638	»
— alloué pour 1911	fr.	29,492,856	»
<hr/>			
AUGMENTATION	fr.	3,004,782	»
Montant des charges transférées à l'article 56	fr.	34,900	»
<hr/>			
Augmentation réelle	fr.	3,036,682	»

Conséquence de l'accroissement du trafic et de la hausse du prix des matières.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	37,868,756	»
— alloué pour 1911	fr.	34,898,590	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	2,970,166	»
 Montant des charges transférées :			
A l'article 17	fr.	2,245	»
— 18	fr.	2,740	»
— 19	fr.	4,427	»
— 54	fr.	43,796	»
— 56	fr.	294,604	»
<hr/>			
Ensemble.	fr.	344,782	»
<hr/>			
Augmentation réelle.	fr.	3,284,948	»

due à l'amélioration de la situation du personnel ainsi qu'à l'accroissement du trafic et des effectifs du matériel.

Section 4. — *Transports.*

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	23,925,146	»
— alloué pour 1911	fr.	22,464,444	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	1,464,035	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Montant des charges transférées :

A l'article 24 fr. 258,224 »

De l'article 23 . . fr. 5,907 »

— 34 . . . 2,968 »

8,875 »

Définition de charges en moins. 249,349 »

Augmentation réelle. . . . fr. 4,743,384 »

Amélioration de la situation du personnel, accroissement du trafic, mise en marche de trains nouveaux..

**ART. 23. — Salaires des gardes temporaires et des ouvriers.
Camionnage et manœuvres par chevaux.**

Crédit demandé pour 1912 fr. 14,483,547 »

— alloué pour 1911 13,547,447 »

AUGMENTATION. fr. 966,100 »

Montant des charges transférées :

A l'article 22 . . . fr. 5,907 »

— 24 24,443 »

27,020 »

De l'article 14 . . . fr. 2,424 »

— 48 4,435 »

— 19 96 »

6,675 »

Définition de charges en moins. 20,345 »

Augmentation réelle. . . . fr. 986,445 »

Amélioration de la situation du personnel et renforcement de son effectif par suite de l'accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	4,356,246	»
— alloué pour 1911		832,476	»
AUGMENTATION.	fr.	324,040	»

Montant des charges transférées :

De l'article 22	fr.	258,224	»
— 23		<u>24,443</u>	»
Ensemble.		279,337	»

Reste en augmentation.	fr.	244,703	»
--------------------------------	-----	---------	---

Adoption de nouvelles bases, plus favorables, pour le calcul des primes ; augmentation du nombre de bénéficiaires par suite de la création de trains nonyeaux.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1942	fr.	4,244,268	»
— alloué pour 1941		5,696,703	»
DIMINUTION.	fr.	4,452,435	»

Une partie des charges de cet article étant transférée à l'article 56, ci-
4,372,433 »

il y a, en réalité, une augmentation de fr. 120,000 »

Conséquence de l'accroissement du trafic.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	308,000	»	
— alloué pour 1914		300,000	»	
	AUGMENTATION.	fr.	8,000	»

destinée à mettre le crédit en rapport avec les charges réelles constatées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	2,800,000	»
— alloué pour 1914		2,600,000	»
	AUGMENTATION.	fr.	200,000 »

nécessitée par le montant des dépenses prévues.

Section 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	2,643,655	»
— alloué pour 1914		2,508,540	»
	AUGMENTATION.	fr.	105,115 »

Amélioration de la situation du personnel et accroissement du trafic.

ART. 30. -- *Salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	138,265	»
— alloué pour 1914		129,522	»
	AUGMENTATION.	fr.	8,743 »

Extension des effectifs et amélioration de la situation du personnel.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Section 1^{re}. — Services communs.

ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	192,845	»
— alloué pour 1914		167,090	»
	AUGMENTATION.	fr.	25,725 »

Extension des effectifs et amélioration de la situation des commis, commis d'ordre, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.

Crédit demandé pour 1912	fr.	289,432	»
— alloué pour 1911		263,772	»
		AUGMENTATION . . . fr.	25,660 »

Extension des effectifs et amélioration de la situation des ouvriers.

Section 2. — Postes.

ART. 34. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé pour 1912	fr.	8,961,565	»
— alloué pour 1911		7,935,645	»
		AUGMENTATION . . . fr.	1,025,920 »

Montant des charges transférées :

A l'article 22	fr.	2,968	»
— 42		17,600	»
		Ensemble	20,568 »
		Augmentation réelle . . . fr.	1,046,488 »

Relèvement des traitements des sous-percepteurs; renforts de personnel nécessités par le développement du service; transformations d'emplois; création et transformation du personnel de divers bureaux; amélioration de la situation des percepteurs, des commis, commis d'ordre et expéditionnaires.

ART. 35. — Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.

Crédit demandé pour 1912	fr.	44,565,955	»
— alloué pour 1911		44,065,497	»
		AUGMENTATION . . . fr.	500,458 »
		Montant des charges transférées de l'article 37 . . .	39,680 »
		Augmentation réelle. . . fr.	460,778 »

Extension des cadres des chefs-facteurs, facteurs locaux et facteurs ruraux; transformation d'emplois de facteur rural en postes de facteur local; distributions supplémentaires; amélioration de la situation de certaines catégories d'agents subalternes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs.*

Crédit demandé pour 1942	fr.	307,700	"
— alloué pour 1944		295,000	<hr/>
AUGMENTATION.			
	fr.	12,700	"

Extensions de personnel nécessitées par le développement du service.

ART. 37. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1942	fr.	323,520	"
— alloué pour 1941	fr.	353,200	"
DIMINUTION	fr.	29,680	"

Une partie des charges de cet article étant transférée à l'article 35, ci 39,680 »

il y a, en réalité, une augmentation de fr. 10,000 »

résultant de la création de services de malle-poste destinés à desservir de nouveaux bureaux, ainsi que du relèvement des subsides aux services actuels.

ART. 40. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.*

Crédit demandé pour 1942	fr.	1,843,437	»
— alloué pour 1944	fr.	1,696,437	»
AUGMENTATION. . . fr. 117,000 »			

résultant des causes principales suivantes :

Créations de bureaux; occupation de locaux nouveaux ou mieux aménagés; accroissement des charges d'entretien du mobilier et du matériel de ces bureaux; intervention plus large dans les dépenses de nettoyage des locaux, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 42. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	7,673,300	»
— alloué pour 1911		6,581,655	»
		AUGMENTATION. . . . fr.	1,094,645 »

Montant des charges transférées :

De l'article 34	fr.	47,600	»
— 43		4,500	»
		Ensemble.	19,100 »

Reste en augmentation. . . . fr. 4,072,545 »

Créations et extensions d'emplois ; modifications de cadres ; accroissement du montant des primes de régularité ; allocation d'indemnités aux agents appartenant à d'autres services qui coopèrent au travail télégraphique ou téléphonique ; amélioration de la situation des percepteurs, des commis, commis d'ordre, agréés, auxiliaires, surveillantes, etc.

ART. 43. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.* (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1912	fr.	2,973,646	»
— alloué pour 1911		2,680,324	»
		AUGMENTATION. . . . fr.	293,325 »

Montant des charges transférées à l'article 42 1,500 »

Augmentation réelle. . . . fr. 294,825 »

Amélioration de la situation du personnel ouvrier et renforcement de l'effectif en raison du développement des services ; remise à domicile d'un nombre plus considérable de correspondances.

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 65,000 francs inscrite aux Budgets précédents pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens, des travaux de même nature étant prévus pour 1912.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 44. — *Entretien des lignes et des bureaux ; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	1,205,000	»
— alloué pour 1914		1,042,000	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	163,000	»

Impression de l'indicateur des téléphones sur d'autres bases ; accroissement du nombre des locaux des télégraphes et des téléphones à entretenir ; augmentation des dépenses de matériel, d'entretien et de renouvellement, par suite de l'extension continue des deux services ; repeinturage des chevalets, tours et poteaux de dispersion ; entretien d'un plus grand nombre de toitures servant de supports aux lignes téléphoniques.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 48. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	4,663,536	»
— alloué pour 1914		4,640,624	»
<hr/>			
AUGMENTATION	fr.	22,945	»

Le service de la radio-télégraphie à bord des paquebots de l'État, qui était confié aux officiers de ces bâtiments, sera désormais assuré par des agents de l'Administration des Télégraphes ; la dépense qui en résultera sera supportée par moitié par cette Administration et par celle de la Marine.

Outre cette charge nouvelle du présent crédit, l'augmentation est nécessaire par le progrès du mouvement de la navigation et par l'amélioration du cadre des commis et des dessinateurs.

ART. 49. — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois ; indemnités à des agents non salariés.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	362,462	»
— alloué pour 1914		345,492	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	16,970	»

nécessaire pour l'amélioration de la situation du personnel ouvrier.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V (nouveau).

DIRECTION DE L'ÉLECTRICITÉ.

ART. 53 (nouveau). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé	fr. 488,540	»
--------------------------	-------------	---

Ce crédit nouveau se compose des sommes transférées :

De l'article 2	fr. 92,550	»
— 47	<u>2,350</u>	»

Ensemble.	<u>94,900</u>	»
-------------------	---------------	---

La somme formant augmentation, soit . . . fr. 93,640	»
--	---

est nécessaire pour mettre le crédit en rapport avec le montant des traitements moyens du personnel actuel et pour compléter l'effectif.

ART. 54 (nouveau). — *Salaires des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé	fr. 843,401	»
--------------------------	-------------	---

Ce crédit nouveau se compose des sommes transférées :

De l'article 4	fr. 643,232	»
— 16	44,000	»
— 48	65,000	»
— 49	4,300	»
— 24	<u>43,796</u>	»

Ensemble.	<u>737,328</u>	»
-------------------	----------------	---

La somme formant augmentation, soit . . . fr. 106,073	»
---	---

est nécessaire pour améliorer la situation du personnel ouvrier et pour réaliser des extensions d'effectifs.

Il a été tenu compte, dans la suppuration de la dépense, de la surproduction qu'en entraîne l'instauration du régime Rowan à l'atelier de réparation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 55 (nouveau). — *Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses, etc.*

Crédit demandé : 24,400 francs.

Conséquence de la création de la Direction de l'Électricité.

ART. 56 (nouveau). — *Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu.*

Crédit demandé fr. 2,543,400 »

Ce crédit nouveau se compose des sommes transférées :

De l'article 16	fr.	24,409	»
— 20		34,900	»
— 21		294,604	»
— 23		4,572,435	»
<hr/>			
Ensemble			1,923,348 »

La somme formant augmentation, soit fr. 620,052 »

est nécessitée par l'accroissement du nombre des installations électriques : Gand, Gentbrugge, Namur, Louvain, Ciney, Hoboken, Trazegnies, Mouscron, etc.

CHAPITRE VII (VI ancien).

PENSIONS.

ART. 58 (§4 ancien). — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1912 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1912 fr. 85,000 »
— alloué pour 1911 60,000 »

AUGMENTATION. fr. 25,000 »

demandée en vue de mettre le crédit en rapport avec le montant des dépenses constatées dans le courant des dernières années.

Le libellé a été complété conformément à une demande de la Cour des Comptes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX (VIII ancien).

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 60 (56 ancien). — *Subside.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	3,955,863	»
— alloué pour 1911		3,135,026	»
		AUGMENTATION.	820,837 »

Conséquence de la révision des bases des pensions (voir au début de la note préliminaire) et de l'accroissement du nombre des ouvriers pensionnés.

CHAPITRE X (IX ancien).

ART. 64 (57 ancien). — *Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	4,444,425	»
— alloué pour 1911		614,125	»
		AUGMENTATION.	500,000 »

Accroissement du nombre des bénéficiaires d'indemnités légales.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII (XI ancien).

ART. 63. — *Marine. — Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Flessingue; gréement et objets d'inventaire destinés à la goëlette prévue au Budget de 1911 pour la même station.*

Crédit demandé : 90,000 francs.

Au Budget de 1911 figure un premier crédit de 65,000 francs constituant le prix estimatif de la coque de la goëlette à construire en remplacement du n° 15 de la station des bouches de l'Escaut qui a sombré à la suite d'une collision.

Un second crédit de 25,000 francs est nécessaire pour le gréement du nouveau bateau.

Il y a lieu de remplacer aussi la goëlette n° 12 de la même station; devenue impropre à un service de mer, cette embarcation a été cédée au service sanitaire de l'Escaut. La dépense relative à ce second objet est estimée à 90,000 francs; une première allocation, de 65,000 francs, est portée au présent Budget; le surplus sera demandé ultérieurement pour le gréement et l'inventaire.

PROJET DE LOI.

ALBERT,
ROI DES BELGES,
A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÈTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1912 est fixé :

1 ^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de deux cent cinquante-cinq millions quatre cent quarante-trois mille quatre cent soixante-trois francs. . . fr. 255,443,463 »
--

2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de nonante mille francs 90,000 »

Soit ensemble à la somme de deux cent cinquante-cinq millions cinq cent trente-trois mille quatre cent soixante-trois francs . 255,533,463 » conformément au tableau ci-annexé.

WETSONTWERP.

ALBERT,
KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTIKEL ÉÉN.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen voor het dienstjaar 1912 is vastgesteld :

1 ^o Voor de gewone uitgaven, op de som van twee honderd vijf en vijftig miljoen vier honderd drie en veertig duizend vier honderd drie en zestig frank fr. 255,443,463 »

2 ^o Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van negentig duizend frank 90,000 »

Te zamen op de som van twee honderd vijf en vijftig miljoen vijf honderd drie en dertig duizend vier honderd drie en zestig frank fr. 255,533,463 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^e Mei 1846, de hulpgelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

Donné à Laeken, le 14 octobre 1911.

Gegeven te Laeken, den 14^e October
1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafen,*

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1912.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE I^e.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	Traitements du Ministre	21,600 *				
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires	410,885 "				
	Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacances au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.					
3	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale et des membres du Comité supérieur de contrôle	16,800 *	624,015 *			
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	39,330 *				
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	75,000 *				
6	Honoraires des avocats du Département	61,000 *				
CHAPITRE II.						
CHEMINS DE FER.						
SECTION 1^e. — Services communs.						
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	662,426 *				
8	Salaires des ouvriers	165,825 *				
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,256,857 *				
10	Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	265,500 *				
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	200,000 *				
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 *				

**BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1912.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.			
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.						
HOOFDSTUK I.						
HOOFDBEHEER.						
1	Jaarwedde van den Minister	21,000				
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten; zitpenningen en reis kosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken	410,885				
	De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.					
3	Reis- en verblijfkosten van de ambtenaren en beambten van het Hoofdbeheer en de leden van het Hooger Comité van toezicht	16,800	624,015			
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand, allerhande premiën, vergoedingen en toelagen	59,350				
5	Materieel, kantoorbehoeften, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	75,000				
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	61,000				
HOOFDSTUK II.						
SPOORWEGEN.						
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.						
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	662,426				
8	Loon van de werklieden	165,825				
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoeften, enz.	1,256,857				
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkassen voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belge en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen	265,500				
11	Buitengewone hulp aan de werklieden die, ten gevolge van familie-ongehukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeeren en, bij overlijden, aan hunne familie; vergoedingen verschuldigd voor begrafeniskosten aan de recht-hebbenden van werklieden, die ten gevolge van ongevallen in dienst zijn overleden.	200,000				
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres	14,000				

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,230,736	
14	Salaires des agents de surveillance et de police de la route	11,177,604	"
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	7,320,788	"
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. <i>(Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)</i>	16,323,558	"
	Est autorisée l'imputation sur l'article 16 du prix des fournitures de laitier à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 13 avril 1909 et le 2 mars 1910.		
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,262,391	" 201,948,700
18	Salaires des ouvriers	56,069,366	"
19	Primes d'économie et de régularité	1,754,278	"
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	32,497,658	"
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	37,868,756	"
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	23,925,146	"
23	Salaires des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	14,483,517	"
24	Primes de régularité	1,356,216	"
25	Frais d'exploitation	4,244,208	"
26	Publicité commerciale	508,000	"
27	Perces et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,800,000	"
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000	"

BEGROTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
13	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,230,756 *	
14	Werkloon van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	11,177,604 *	
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	7,320,788 *	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg. (<i>Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnende bestemd worden tot uitzaving van herbouwing voorzien in de Buitengewone Begroting.</i>)	16,325,558 *	
	Wordt veroorloofd de kwijting uit artikel 16 van den prijs der leveringen van hoogovenslakken, te doen gedurende het jaar krachtens aannemingen toegewezen den 15 April 1909 en den 2 Maart 1910.		
AFDEELING 3 — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	3,262,301 *	
18	Loon van de werklieden	36,069,366 *	201,948,790 *
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,754,278 *	
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	32,497,638 *	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	37,808,756 *	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	23,925,146 *	
23	Werkloon van de tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	14,483,517 *	
24	Regelmatigheidspremiën	1,356,216 *	
25	Exploitatiekosten	4,244,268 *	
26	Adverteerkosten	508,000 *	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de paketbooten Oostende-Dover.	2,800,000 *	
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagonladingen vaststellen	10,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, etc. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,613,065 »	
50	Salaires des ouvriers	158,265 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^e. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	102,815 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	280,452 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000 »	
SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	8,961,565 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	11,565,955 »	
36	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.	507,700 »	
37	Transport des dépêches	323,520 »	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	35,887,820 » 120,000 »	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 »	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,818,157 »	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	3,250 »	

BEGROTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
AFDEELING 3. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,615,655	"
30	Loon van de werklieden	138,265	"
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	102,815	"
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	289,452	"
33	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz..	370,000	"
AFDEELING 2. — Posterijen.			
34	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	8,961,565	"
35	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	11,565,955	"
36	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingkosten der brievenbestellers	507,700	"
37	Vervoer van de postpakketten	323,520	"
38	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premieën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	120,000	"
39	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen (<i>Onbepaald krediet.</i>)	10,000	"
40	Materieel, kantoorbehoeften, huur- en bureulkosten; vergoedingen des voorkomend te verleene aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden.	1,815,157	"
41	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	3,250	"

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,673,500 »	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.</i>)	2,975,646 »	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	1,205,000 »	
45	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).	14,000 »	
46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berac.	4,500 »	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	60,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,663,556 »	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	562,462 »	
50	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,422,000 »	7,076,109 »
51	Subsides.	99,735 »	
52	Traction et matériel	2,728,376 »	
	CHAPITRE V.		
	DIRECTION DE L'ÉLECTRICITÉ.		
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	188,540 »	
54	Salaires des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	843,401 »	
55	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses, etc	21,400 »	5,596,741 »
56	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les ustensiles à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Bousu	2,543,400 »	
	CHAPITRE VI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
57	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	190,000 »	190,000 »
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS.		
58	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1912 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	85,000 »	85,000 »

BEGROTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL
			per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Telegraaf en telefoon.			
42	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	7,675,500	»
43	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (<i>Met inbegrip van een som van 65,000 frank als tijdelijke last.</i>)	2,975,646	»
44	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	1,205,000	»
45	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	14,000	»
46	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	4,500	»
47	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000	»
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 44 en 47, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het ene artikel naar het andere overgebracht.)		
HOOFDSTUK IV.			
	ZEEWEZEN.		
48	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,665,536	»
49	Jaarwodde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	562,462	»
50	Uitkeerlingen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	3,122,000	»
51	Toelagen	99,735	»
52	Trekdiest en materieel	2,728,576	»
HOOFDSTUK V.			
	BESTUUR DER ELECTRICITEIT.		
53	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	188,540	»
54	Loon van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremien	845,401	»
55	Kantoorbehoefsten, drukwerk, boekerie, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven, enz	21,400	»
56	Verbruiksvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der vetcasfabrieken; onderhoud en vernieuwing der wegen en gebouwen der buurthuizen van Bergenv-Bousu	2,543,400	»
HOOFDSTUK VI.			
	WACHTGELDEN.		
57	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	190,000	»
HOOFDSTUK VII.			
	PENSIOENEN.		
58	Eerste termijn der pensioenen, te verleeneen aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1912 of voor den 1 ^{er} Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	85,000	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
59	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs familles, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .	45,000 *	45,000 *
CHAPITRE IX			
CAISSE DES OUVRIERS.			
60	Subside	3,955,863 *	3,955,863 *
CHAPITRE X.			
61	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	1,114,125 *	1,114,125 *
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
62	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 59. — Commissions d'exams. — Dépenses imprévues non libellées au Budget Les crédits portés aux articles 2, 5, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 42, 48 et 53 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	20,000 *	20,000 *
TOTAL. . . . fr.			
			255,443,463 *
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
63	Marine — Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Flessingue; gréement et objets d'inventaire destinés à la goëlette prévue au Budget de 1911 pour la même station	90,000 *	90,000 *
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. . fr.			
			255,533,463 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 octobre 1911.

ALBERT.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Chemins de fer,

Postes et Télégraphes,

CH. DE BROQUEVILLE

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ (VERVOLG).

ARTIKelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VIII.		
	HULPGELDEN.		
59	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeeren	45,000 *	45,000 *
	HOOFDSTUK IX.		
	WERKLIEDENKAS.		
60	Toelage.	3,955,803 *	3,955,803 *
	HOOFDSTUK X.		
61	Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspruitende uit arbeidsongevallen.	1,114,125 *	1,114,125 *
	HOOFDSTUK XI.		
	VERSCHIEDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.		
62	Hulpgelden bij mitzondering te verleenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 59 — Examen-commissieën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting. De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 5, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 42, 48 en 53 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.	20,000 *	20,000 *
	TOTAAL. fr.		255,443,463 *
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK XII.		
63	Zeewezen. — Aankoop van den scheepsromp van een leodsboot voor de standplaats Vlissingen; takelage en inventaris voorwerpen bestemd tot den schoener voorzien op de Begrooting van 1911 voor hetzelfde station	90,000 *	90,000 *
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.		255,533,463 *

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 14^e October 1911.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafen,

Ch. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

251

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1912

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO articles.	LITTERA des échap- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE I^e.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	*	Traitements du Ministre	fr.			
2	*	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires				
		Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacances au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.				
3	*	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, des employés et des membres du Comité supérieur de contrôle.				
4	*	<i>Traitements, salaires et indemnités :</i> Huissiers, messagers, concierges, hommes de peine, ouvriers et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois				
		<i>Matériel, etc.</i>				
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	16.600 »			
5	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau.	21.650 »			
5	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	36.750 »			
6	*	Honoraires des avocats du Département				
TOTAL DU CHAPITRE I ^e fr.						
CHAPITRE II.						
CHEMINS DE FER.						
PREMIÈRE SECTION.						
SERVICES COMMUNS.						
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>						
7	a.	Haute surveillance. Service général	550.400 »			
7	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	101.596 »			
7	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'Etat.	50.700 »			
		<i>Salaires des ouvriers :</i>				
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage	85.742 »			
8	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	26.672 »			
8	c.	Fabrication de coupons Edmond'son	27.802 »			
8	d.	Atelier de reproduction des plans	25.609 »			
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 *	21,000 *	*	*	21,000 *	21,000 *	
410,885 *	395,500 *	17,385 *	*	290,600 *	218,064 09	
16,800 *	4,500 »	12,300 »	*	4,989 *	2,506 90	
59,550 *	679,092 »	*	639,762 »	55,860 *	20,527 76	
75,000 *	60,000 »	15,000 *	*	70,000 »	99,998 49	
61,000 *	61,000 *	*	*	61,950 *	59,550 »	
624,015 »	1,219,092 »	44,685 *	659,762 »	484,599 *	455,957 24	
DIMINUTION.		595,077 »				
662,426 *	646,571 *	16,055 »		599,215 »	561,073 20	
165,825 *	152,545 »	15,282 »	*	194,781 *	185,157 92	
828,251 *	798,914 *	29,337 *	*	795,096 *	746,211 12	

(*) Dépense concernant les exercices antérieurs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. fr.
		<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.:</i>		
9	a.	Imprimés et autographes	448,400	"
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	564,007	"
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	544,450	"
	d.	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	100,000	"
		Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris:		
10	a.	du Grand Central belge	240,000	"
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	25,500	"
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service		
		<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer:</i>		
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000	"
	b.	Subsides à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000	"
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
		DEUXIÈME SECTION.		
		VOIES ET TRAVAUX.		
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés:</i>		
13	a.	Direction centrale du service fr. 361,100	"	
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 2,608,036	"	
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 261,600	"	
14	"	Salaires des agents de surveillance et de la police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)		
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie:</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 4,069,620	"	
	b.	— de rails et accessoires 2,006,808	"	
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,244,360	"	
		<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Est autorisée l'imputation sur l'article 16, du prix des fournitures de laitier à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 15 avril 1909 et le 2 mars 1910):</i>		
	a.	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.). 10,035,648	"	
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour chargements de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 4,735,910	"	
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 269,000	"	
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 285,000	"	
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000	"	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
828,951 »	798,914 »	29,537 »	»	795,996 »	746,211 12	
1,236,857 »	1,241,957 »	14,900 »	»	1,527,618 »	1,255,895 »	
265,500 »	265,500 »	»	»	590,630 52	469,500 »	
200,000 »	200,000 »	»	»	205,442 »	199,195 50	
14,000 »	14,000 »	»	»	25,000 » * 526 46	8,959 88	* Dépenses concernant les exercices antérieurs.
2,564,608 »	2,520,371 »	44,237 »	»	2,741,212 68	2,659,741 50	
AUGMENTATION. , fr.		44,237 »				
5,250,736 »	5,075,296 »	157,440 »	»	5,064,700 »	5,172,429 91	
11,177,604 »	10,420,350 »	757,254 »	»	10,185,814 » * 45,117 76	9,647,763 » * 169,763 »	
7,320,788 »	7,472,788 »	»	152,000 »	7,461,588 »	7,100,655 36	
16,525,558 »	15,374,685 »	948,973 »	»	15,207,587 »	13,951,759 38 * 639 85	
58,052,686 »	56,341,019 »	1,883,667 »	152,000 »	55,904,806 76	54,042,990 50	
AUGMENTATION. , fr.		1,711,667 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
17	a.	Direction centrale du service fr. 454,700 "
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,005,100 "
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 730,775 "
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 266,356 "
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 185,460 "
		<i>Salaires des ouvriers :</i>
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 18,295,726 "
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 7,524,300 "
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 120,450 "
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 10,150,881 "
		<i>Primes d'économie et de régularité :</i>
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 720,448 "
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 836,630 "
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 75,921 "
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 21,270 "
	e.	Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux. 100,000 "
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 30,907,261 "
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,590,377 "
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de recharge, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.) :</i>
21	a.	Matiériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 20,407,214 "
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 10,577,410 "
	c.	Agents en service général (contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.). 2,084,132 "
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 "
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,202,391 *	5,085,571	176,820	*	2,751,796	2,904,927 54	
56,069,366 *	52,598,539	3,471,027	*	52,769,450	30,867,409 40	
1,754,278	1,619,827	134,451	*	1,642,768	1,558,776 58	
52,407,658	29,492,856	3,004,782	*	29,622,065	28,848,612 05	
57,868,756	54,818,590	2,970,166	*	11,244,197 08 + 1,701,788 33	33,038,463 62	(*) Dépenses concernant les exercices antérieurs
111,452,439	101,693,183	9,757,246	*	100,753,225 41	97,108,189 77	
AUGMENTATION. fr.		9,757,246				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,112,000 "
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 9,643,060 "
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 12,224,779 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 945,507 "
		<i>Salaires des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 5,955,784 "
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc.; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 5,910,572 "
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,617,161 "
		<i>Primes de régularité :</i>
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 1,531,716 "
	b.	Pour encourager la bonne et prompte utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 24,500 "
		<i>Frais d'exploitation :</i>
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 2,812,844 "
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc. des stations 1,406,424 "
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 25,000 "
26	v.	Publicité commerciale
		<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>
27	a.	Sur le chemin de fer 2,790,000 "
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 "
28	v.	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,925,146	22,401,111	1,484,035	*	18,500,167	17,250,648 55	
14,485,517	15,517,417	986,100	*	17,568,902 02 (*) 7,709 48	17,011,765 »	(*) Dépenses concernant les exercices antérieurs.
1,356,216	832,176	524,040	*	856,111 (*) 5,363 »	780,250 21	
4,244,268	5,696,703	*	1,452,435	5,513,957	5,454,382 25	
508,000	300,000	8,000	*	390,500 (*) 7,671 33	306,178 82 (*) 13,396 39	
2,300,000	2,600,000	200,000	*	4,883,057 (*) 1,603,000 »	4,553,000 (*) 3,322,000 »	
10,000	10,000	*	*	10,000	10,000	
47,127,147	45,417,407	5,102,176	1,452,435	49,346,417 85	48,501,619 20	
AUGMENTATION. . . fr.		1,709,740 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 933,500
20	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recoulement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,577,800
	c.	Dépôt du timbre 27,555
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 75,000
<i>Salaires des ouvriers :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 114,450
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 23,820
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^e SECTION. — Services communs		
2 ^e	—	— Voies et travaux
3 ^e	—	— Traction et matériel
4 ^e	—	— Transports
5 ^e	—	— Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,613,655	2,508,540	105,115	"	2,535,882	2,545,437 72	
138,265	129,522	8,743	"	288,388	278,896 50	
2,751,920	2,658,062	113,858	"	2,622,270	2,822,333 31	
AUGMENTATION. . fr.		113,858				
2,564,608	2,520,371	44,237	"	2,741,212 68	2,659,741 50	
58,052,686	50,511,019	1,711,667	"	35,964,806 76	34,042,090 50	
111,452,429	101,695,185	9,757,246	"	109,755,225 41	97,108,189 77	
47,127,147	45,417,407	1,709,740	"	40,340,417 83	48,501,619 20	
2,751,920	2,658,062	113,858	"	2,622,270	2,822,333 31	
201,948,790	188,612,042	13,336,748	"	200,407,930 68	185,134,874 23	
AUGMENTATION. . fr.		13,336,748				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NOMBRE des articles	LITTERA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.						
PREMIÈRE SECTION.						
SERVICES COMMUNS.						
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>						
31	a.	Service spécial des bâtiments	90,103 »			
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	20,850 »			
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	81,860 »			
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>						
32	a.	Service spécial des bâtiments	34,506 »			
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	80,107 »			
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	125,019 »			
	d.	Atelier d'autographie	5,355 »			
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	44,467 »			
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>						
33	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	6,000 »			
	b.	Éclairage et chauffage	81,000 »			
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers	52,000 »			
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage	8,000 »			
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	198,000 »			
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses	25,000 »			
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.						
DEUXIÈME SECTION.						
POSTES.						
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>						
34	a.	Direction centrale et services provinciaux	1,019,490 »			
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	7,942,075 »			
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>						
35	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux)	8,482,250 »			
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc.	202,668 »			
	c.	Primes d'encouragement et d'assiduité	300,925 »			
	d.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires)	803,450 »			
	e.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.) Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial	1,370,250 »			
	f.	Transport des facteurs par tramways	54,080 »			
	g.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écurieuses)	285,752 »			
À REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
192,815	167,090	25,725	"	165,190	177,501 61	
280,452	265,772	25,660	"	255,002	255,358 86	
570,000	570,000	"	"	570,000	282,808 65	
852,247	800,862	51,385	"	790,192	695,759 12	
AUGMENTATION . . . fr.		51,385 "				
8,961,565	7,955,645	1,025,920	"	7,768,932	7,572,027 14	
11,565,955	11,065,497	500,458	"	9,939,020	9,559,717 »	
20,527,520	19,001,142	1,526,378	"	17,707,961	16,031,744 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
36	*	Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs	
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations	fr. 301,995 "
37	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs	5,100 "
	c.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
38	*	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
39	*	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	fr. 249,484 "
	b.	Chaussage et éclairage	150,380 "
	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	420,023 "
40	d.	Loyers et indemnités de régie	935,000 "
	e.	Entretien des bureaux ambulants	60,250 "
41	*	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	fr. 965,880 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	4,304,350 "
	c.	Bureaux centraux téléphoniques	1,707,015 "
42	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories	360,500 "
	e.	Primes téléphoniques	114,200 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	221,375 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	fr. 91,677 "
	b.	Services d'exécution	1,935,544 "
43	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	880,830 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires	65,595 "
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.	fr. 219,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	140,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	95,000 "
44	d.	Entretien des lignes et des appareils	421,000 "
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	91,000 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles	239,000 "
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de/ l'exercice 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,527,520	19,001,142	1,526,378	*	17,707,061	16,031,744 14	
507,700	295,000	12,700	*	*	»	
523,520	353,200	*	29,080	343,576	327,834 60	
120,000	120,000	*	*	120,000	119,000	
10,000	10,000	*	*	10,000	13,086 51	
1,813,137	1,696,137	117,000	*	1,678,137	1,655,031 60	
3,250	3,250	*	*	3,250	2,520	
23,105,127	21,478,729	1,656,078	20,680	19,862,924	19,029,816 94	
AUGMENTATION . . . fr.		1,626,398				

7,673,300	6,381,655	1,001,645	*	6,360,100	5,896,447 69
2,975,646	2,680,321	293,325	*	2,482,441	2,150,130 90
1,205,000	1,042,000	163,000	*	939,500	928,409 81
11,851,946	10,303,976	1,547,970	*	9,791,131	8,983,988 40

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr
45	•	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)
46	•	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.
47	•	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr
		Récapitulation du chapitre III.
		1^{re} SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Postes
	3 ^e	— — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
		CHAPITRE IV.
		MARINE.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
a.	Direction centrale du service	fr. 105,084 »
b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut	763,439 »
c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques.	646,583 »
d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.	122,540 »
e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys	20,000 »
f.	Part de l'Administration de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des paquebots de l'Etat	7,890 »
		<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>
49	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50	•	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaiseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
51	•	Remises aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêches dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,851,946 »	10,505,976	1,547,970 »	»	9,701,151 »	8,985,988 40	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	9,616 88	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	3,845 28	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	40,156 88	
11,950,446	10,582,476	1,547,970	»	9,809,631	9,037,607 44	
AUGMENTATION. . . fr.		1,547,970 . .				
852,247 »	800,862	51,385 »	»	790,192 »	695,759 12	
25,105,127 »	21,478,729	1,626,308 »	»	19,862,924 »	19,029,816 94	
11,950,446	10,582,476	1,547,970	»	9,809,631	9,037,607 44	
55,887,820	52,662,067	3,225,753	»	50,522,747	28,761,183 50	
AUGMENTATION. . . fr.		3,225,753 . .				
1,665,556 »	1,640,621	22,915 »	»	1,605,951 »	1,555,834 96	
362,402 »	345,492	16,970 »	»	345,492 »	333,913 74	
3,122,000 »	3,122,000	»	»	3,122,000 »	3,308,433 90	
99,735 »	99,735	»	»	99,735 »	99,735 »	
5,247,753	5,207,848	39,885	»	5,171,158	5,205,917 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		<i>Traction et matériel:</i>	
52	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.	fr. 2,240,412 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.	467,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel.	1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.	19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . fr.	
		CHAPITRE V (pour mémoire).	
		COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.	
	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires (pour mémoire).	
		TOTAL DU CHAPITRE. . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		DIRECTION DE L'ÉLECTRICITÉ.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
53	a.	Traitements	fr. 158,540 »
	b.	Indemnités, frais de déplacement, travail extraordinaire	30,000 »
		<i>Salaires des ouvriers et autres agents, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :</i>	
54	a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boutefeu)	fr. 13,323 »
	b.	Service d'exécution	816,828 »
	c.	Primes d'économie et de régularité.	13,250 »
		<i>Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, loyers, etc. :</i>	
55	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	fr. 4,500 »
	b.	Chaudrage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc.	10,900 »
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc.	6,000 »
		<i>Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche, etc. :</i>	
56	a.	Matières et consommation pour l'entretien et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc.	fr. 1,707,414 »
	b.	Matières et consommation pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des ateliers	297,010 »
	c.	Fabrication du gaz riche destiné à l'éclairage des convois.	442,916 »
	d.	Réparation du matériel électrique, matériaux pour l'entretien et l'amélioration du matériel électrique, essais.	42,000 »
	e.	Exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu : matériel et matières de consommation, entretien et renouvellement.	54,060 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,247,755	5,207,848	39,885	"	5,171,158	5,205,917 60	
2,728,376	2,728,376	"	"	2,658,376	2,430,911 77	(*) Dépenses concernant les exercices antérieurs. (*) 3,550
7,976,100	7,936,924	39,885	"	7,835,084	7,735,820 57	
AUGMENTATION. fr.		39,885				
"	"	"	"	5,000	2,015 08	
"	"	"	"	5,000	2,015 08	
188,540		188,540	"	"	"	
843,401		843,401	"	"	"	
21,400		21,400	"	"	"	
2,543,400		2,543,400	"	"	"	
5,596,741		3,596,741	"	"	"	
AUGMENTATION. fr.		3,596,741				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VI.
		TRAITEMENTS DE DISPOSIBILITÉ.
57	*	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		PENSIONS.
58	*	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1912 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		SECOURS.
59	*	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		CAISSE DES OUVRIERS.
60	a. b. c. d.	Pensions des ouvriers 3,400,000 Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 451,863 Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 29,000 Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessiteuse 75,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail :
61	a. b. c. d.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi) fr. 150,000 Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département 45,000 Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) 160,125 Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi) 750,000
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
190,000 »	190,000 »	»	»	190,000 » (*) 3,663 89	181,000 »	
190,000 »	190,000 »	»	»	193,663 89	181,000 »	(*) Dépenses concernant les exercices antérieurs.
85,000 »	60,000 »	25,000 »	»	60,000 »	75,640 69	
85,000 »	60,000 »	25,000 »	»	60,000 »	75,640 69	
AUGMENTATION . . fr.		25,000 »				
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	45,000 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	45,000 »	
3,955,863 »	3,135,026 »	820,837 »	»	3,998,589 » (*) 6,136 23	3,413,515 70	
5,955,863 »	3,135,026 »	820,837 »	»	4,004,725 23	3,413,515 70	
AUGMENTATION . . fr		820,837 »				
1,114,125 »	614,125 »	500,000 »	»	»	»	
1,114,125 »	614,125 »	500,000 »	»	»	»	
AUGMENTATION . . fr		500,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE XI.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

62	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 59	1,800	»
	b	Commissions d'examen : indemnités à des personnes étrangères à l'Administration et autres frais divers	6,200	»
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,000	»
	"	Abonnement des lignes autres que celle de Menin à Roulers reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)		

TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

Les crédits portés aux articles 2, 3, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 54, 42, 48 et 55 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

MARINE.

63	»	Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Flessingue; gréement et objets d'inventaire destinés à la goëlette prévue au Budget de 1911 pour la même station		
	»	Installation d'un groupe de chaudières au paquebot <i>Princesse Henriette</i> . — Acquisition de deux bateaux-pilote, etc. (<i>pour mémoire</i>)		
	»	Acquisition de deux malles à turbines (<i>pour mémoire</i>)		

TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000 —	20,000 —	—	—	40,500 » (*) 1,376 82	32,545 87 (*) 2,156 62	(*) Dépenses concernant les exercices antérieurs.
—	—	—	—	»	7,467 07	
20,000 —	20,000 —	—	—	41,676 82	42,197 56	
90,000 —	—	90,000 »	—	—	—	
—	360,000 —	—	360,000 —	225,000 »	—	
—	2,500,000 »	—	2,500,000 —	—	—	
90,000 »	2,860,000 »	90,000 —	2,860,000 —	225,000 —	—	
DIMINUTION . . . fr.		2,770,000 —				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
—	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
*	Comité mixte de législation (<i>pour mémoire</i>)
V.	Direction de l'électricité
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX	Caisse des ouvriers.
X	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1913.
XI	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de l'exercice 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
624,015 *	1,219,092 »	*	595,077 »	484,399 *	433,937 24	
201,948,790. »	188,612,042 »	13,336,748 »	»	200,407,930 68	185,154,874 28	
56,887,820 *	32,662,067 »	5,225,753 »	»	30,522,747 *	28,761,183 50	
7,976,109 »	7,936,224 »	39,885 *	»	7,835,084 *	7,735,820 37	
»	»	*	*	5,000 *	2,015 08	
3,596,741 »	»	3,596,741 *	»	»	»	
190,000 *	190,000 *	»	»	193,603 80	181,000 »	
85,000 *	60,000 »	25,000 »	»	60,000 »	75,640 69	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	45,000 »	
3,955,863 »	3,135,026 »	820,837 »	»	4,004,725 23	3,413,513 70	
1,114,125 *	614,125 »	500,000 »	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	41,676 82	42,197 56	
90,000 *	2,860,000 *	*	2,770,000 *	225,000 *	»	
255,553,463 »	237,353,576 *	21,544,964 *	3,365,077 »	243,825,226 62	225,825,191 42	
AUGMENTATION . . . fr.		18,179,887 *				

(58)